



Les femmes catholiques dans la Grande Guerre

Magali Della Sudda

► To cite this version:

Magali Della Sudda. Les femmes catholiques dans la Grande Guerre. *Communio*, 2013, 38 (226), pp.51-73. halshs-00992338

HAL Id: halshs-00992338

<https://shs.hal.science/halshs-00992338>

Submitted on 29 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les femmes catholiques dans la Grande guerre

Une étape dans la participation des femmes catholiques à la gestion des affaires publiques

La Grande guerre a constitué un moment particulier dans l'histoire des mouvements féminins catholiques. Ces organisations fondées durant la première décennie du XX^e siècle en Europe et dans les Amériques, se revendiquent du catholicisme, elles sont non-mixtes – exclusivement féminines à l'exception des aumôniers –, et sont d'implantation nationale. Elles se revendiquent de l'action catholique mais leurs statuts sont loin d'être uniformes. quand le conflit mondial éclate, la toute jeune Fédération internationale des ligues féminines catholiques suspend ses activités. Ce qui n'empêche pas la poursuite des actions de ces mouvements dans leurs pays respectifs.

De l'activité des femmes catholiques durant le premier conflit mondial, on ne connaît souvent que le rôle de pourvoyeuses de colis, d'infirmières à la Croix rouge ou la Croix blanche. Pourtant, parce que les hommes sont au front, mais aussi parce que les États ne peuvent venir à bout de toutes les misères et soulager toutes les détresses, les membres des associations féminines catholiques participent activement à l'encadrement des civiles – et au soutien des militaires. Le rôle joué par les catholiques durant la guerre a été longuement traité par l'historiographie ancienne et plus récente¹. Mais, celui des femmes catholiques demeure pour l'instant méconnu. Pourtant, elles ont participé à l'Union sacrée, pour soutenir de toutes leurs forces « la paix par la victoire ». Pour ces ardentes patriotes qui n'ont jamais dissocié leur combat pour la défense de l'Église de celui pour le salut de la Patrie, se pose la question durant toutes ces années, de l'articulation entre deux aspirations antagonistes. Comment prôner la réconciliation entre les peuples chrétiens déchirés par la guerre, tout en étant partie prenante du conflit ? Suspectées d'être à la solde de l'internationale blanche, les femmes seraient en outre pacifistes par « nature » parce qu'elles sont des femmes². Comment redéfinir

1

Becker, Annette, *Oubliés de la Grande guerre. Humanitaire et culture de guerre, 1914-1918 : populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noësis, 1998 ; Chaline, Nadine-Josette (dir.), *Chrétiens dans la Première Guerre mondiale. Actes des Journées tenues à Amiens et à Péronne, les 16 mai et 22 juillet 1992*, Paris, Cerf, 1993 ; Giuseppe Rossini (a cura di), *Benedetto XV, I cattolici e la prima guerra mondiale. Atti del convegno di studio tenuto a Spoleto nei giorni 7-8-9- settembre 1962*, Rome, Cinque Lune, 1963; Morozzo della Rocca, Roberto, *Problemi e interpretazioni della storia dei cattolici italiani nella prima guerra mondiale*, Rome, Istituto per la storia del Risorgimento, 1986; plus récemment "Chiese e guerre", n° thématique de *Storia e problemi contemporanei*", 42, 2006.

2

Il s'agit ici de la façon dont les femmes se définissent elles-mêmes d'après les périodiques de l'association et la correspondance de ses membres.

la place des mouvements féminins catholiques dans la société et vis-à-vis de l'Etat dans un contexte marqué par la nécessité de prendre en charge des populations civiles et militaires ?

Une brèche s'ouvre ainsi dans les rapports conflictuels entretenus avec les pouvoirs publics par la reconnaissance du travail des associations féminines catholiques. Comme nous allons le voir, cette intervention fonde l'acceptation de ces autorités par les associations. En quatre ans, la position des associations catholiques féminines a évolué sous l'effet d'une prise en charge de plus en plus importante des populations, souvent en concurrence avec les autres organisations féminines laïques et les pouvoirs publics, et parfois – nouveauté liée à la crise – en collaboration étroite avec ces derniers. L'opposition aux régimes politiques laïques qui caractérise la ligne d'avant-guerre est abandonnée au lendemain du conflit mondial. Le parachèvement du ralliement des catholiques à la démocratie passe par l'acceptation des formes représentatives et démocratiques du gouvernement. Elle s'accompagne également de la conversion au droit de vote féminin, annoncée par Benoît XV dans un entretien à une journaliste catholique Annie Christitch à l'été 1919³.

Pour comprendre ces évolutions, il faut revenir sur la transformation introduites par la guerre. Deux associations seront au centre de cet article. Le travail accompli par ces deux associations durant la guerre de 1914 à 1918 en France et de 1915 à 1918 en Italie est évoqué – sporadiquement – dans différents travaux sur les femmes, les catholiques durant le conflit. La déclinaison particulière du maternalisme – entendu comme la revendication d'une participation à la décision politique au nom de la maternité – en temps de guerre ouvre la voie à une reconnaissance du rôle des femmes dans les affaires publiques. La prise en charge des populations civiles et militaires au nom de la maternité spirituelle, légitimée par les compétences des militantes de ces associations, amène ainsi à une redéfinition des rapports avec les autorités publiques avec des spécificités particulières selon les configurations politiques locales et nationales. La Ligue patriotique des Françaises (LPDF), qui est issue du comité parisien de la Ligue des femmes françaises⁴, est fondée à Paris à l'automne 1901. Cette association revêt très rapidement un caractère de masse, dirigée par des femmes appartenant à l'aristocratie ou la noblesse d'Empire. Elle est organisée par le jésuite H.-R. Pupey-Girard, véritable entrepreneur de mobilisation, qui s'appuie sur les Filles du Cœur de Marie pour développer l'organisation. En 1914, la LPDF revendique 545 000 adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire, à l'exception du « Midi Blanc » et de la région lyonnaise, où les catholiques de sensibilité monarchiste plus affichée lui préfèrent la Ligue des femmes françaises. Le contexte de fondation est celui des élections de 1902. Il est marqué par la défaite des catholiques aux législatives et la poursuite d'une politique de laïcité qui aboutit en 1905 à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat⁵. Quelques années plus tard, à Rome, est créée l'Union entre les femmes catholiques d'Italie. Cette « petite sœur » italienne

3

Christitch, Annie, « Yes, We Approve... », *Catholic Citizen*, 15 juillet 1919, p.1.

4

Dumons, Bruno, *Les Dames de la Ligue des femmes françaises (1900-1914)*, Paris, Cerf, 2006.

est conçue par la princesse Cristina Giustiniani Bandini. Cette aristocrate romaine de la noblesse pontificale souhaite contrer l'influence du féminisme laïque et réagir face au Congrès féministe international de Rome qui se tient en 1908⁶. Rapidement, avec l'appui du vicaire de Rome, Pietro Respighi, et le soutien de Pie X, elle fonde cette union dans un but de reconquête. L'association italienne, comme la LPDF, fonctionne de manière pyramidale, elle est autonome par rapport aux unions catholiques masculines – telles que les avait organisé le *Fermo proposito*. Nous sommes donc à la veille du conflit, en présence de deux associations féminines catholiques fondées dans une perspective conquérante et dans le but de seconder le clergé dans sa mission apostolique. Elles offrent un angle d'approche intéressant pour comprendre comment le genre façonne l'intervention des femmes catholique dans la guerre. Par genre, nous entendons ici la définition proposée par Joan W. Scott dans son article séminal de 1986. « Le genre est un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes et le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir »⁷. Elles donnent à voir dans un même mouvement, que les rôles sexués sont modifiés par le conflit.

1. Les mouvements catholiques féminines à la veille de la guerre

Quand le conflit éclate en août 1914 les dirigeantes de la Ligue patriotique des Françaises sont préoccupées par l'enquête commanditée en juin 1914 par Pie X pour régler la question du statut de la Ligue et de son conflit avec l'autorité diocésaine⁸. L'association déclarée auprès des pouvoirs publics sous le régime de la loi de 1901 est en effet accusée d'être trop autonome vis-à-vis de la hiérarchie religieuse et d'aller à l'encontre de la volonté des évêques. Ces inquiétudes quant au caractère « envahissant » de ces associations et aux limites posées par la hiérarchie diocésaine était déjà perceptible en 1913⁹. Le statut de loi de 1901 offre cependant des gages au regard des autorités civiles et permet aux associations d'agir sur le terrain social pendant la guerre.

5

Della Sudda, Magali, « Les femmes catholiques à l'épreuve de la laïcité : La Ligue patriotique des Françaises ou la première mobilisation féminine de masse (1902-1914) », in Patrick Weil (dir.), *Politiques de la laïcité au XX^e siècle*, Paris, PUF, 2007, pp.123-143.

6

Dau Novelli, Cecilia, *Società, Chiesa e associazionismo femminile. L'Unione fra le donne cattoliche d'Italia, 1902*, Rome, A.V.E., 1988.

7

Scott, Joan Wallach, « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du Grif*, n°37/38, « Le genre de l'histoire », 1988, pp. 125-153 (p.141). traduit par Eleni Varikas.

8 Archivio segreto vaticano (ASV), Segreteria di Stato (Segr.di Stato), anno 1914,

9 Archives de l'archevêché de Lyon, lettre de Raffaele Merry del Val, à Henri-Irénée Sevin, archevêque de Lyon, le 15 janvier 1913.

En Italie, la présidente de l'UDCI s'inquiète de la réorganisation de l'action catholique. elle craint en effet de voir l'autonomie âprement défendue auprès de Pie X être remise en cause par le nouveau pape, Benoît XV (1914-1922). En effet, ce dernier plus ouvert à la démocratie est moins proche de la présidente, Cristina Giustiniani Bandini. Il projette de réformer l'organisation de l'action catholique italienne en distinguant les branches par sexe et par âge et non par sexe et – pour les hommes – par fonction, afin de lui conférer un caractère unifié et placé plus directement sous le contrôle de l'autorité épiscopale dans le cadre des conseils diocésains (*giunte diocesane*)¹⁰.

Cependant, les associations féminines catholiques, tout comme les associations féministes auxquelles elles s'opposent, s'engagent totalement dans l'Union sacrée. En France, le patriotisme revanchard est exacerbé non seulement à la LPDF mais chez la plupart des organisations féministes. Tandis qu'en Italie, la Grande guerre est perçue comme l'ultime bataille de l'unification italienne, devant ramener avec la victoire des terres *irredente* dans le giron de la mère patrie¹¹. De cette lutte, féministes libérales et mazziniennes, héritières des figures féminines du *Risorgimento*, sont partie prenante¹².

Comment dès lors, l'activité des mouvements féminines va t-elle être redéployée pour faire face aux besoins introduits par le conflit? Nous verrons comment l'action des associations se déploie au-delà de l'action sociale et de l'activité électorale qui avait caractérisé l'avant-guerre.

10

Giacomo Della Chiesa (1854-1922), élu pape le 3 septembre 1914, couronné le 6 septembre 1914. Originaire des environs de Gênes, il appartient à une ancienne famille lombarde. Il se rattacherait à la même famille que le pape Calixte II (1119-1124). Docteur en droit civil en 1875, il s'engage dans l'associationnisme catholique italien durant les années de tension qui suivent la prise de Rome en 1870. Pape durant la guerre, il s'oppose au conflit, souhaitant une « paix juste et durable ». Son message du 28 juillet 1915 où il dénonce la violence du conflit et sa note du 1^{er} août 1917 jette la suspicion sur les catholiques. Il mène un travail important en faveur des prisonniers de guerre, des secours pour la Russie que les associations féminines d'action catholique vont seconder activement. En 1919, il autorise la création du Parti populaire italien de Don Luigi Sturzo. Il est le premier pape à cesser de s'opposer au suffrage féminin et réorganise l'action catholique italienne dans un esprit de conciliation avec les autorités italiennes (d'après la notice « Benoît XV », in Levillain, Philippe, (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 1994, pp.219-224.

11

Isnenghi, Mario, Rochat, Giorgio, *La Grande guerra 1914-1918*, Roma, Sansoni, 2004, pp.25-29.

12

Odorisio, Maria Linda, Rossi-Doria, Anna, Scaraffia, Lucetta et Turi, Monica, *Donna o cosa? I movimenti femminili in Italia dal Risorgimento a oggi*, Torino, Milvia, 1991 (1^{ère} éd. 1986), pp.99-117.

2. Le maternalisme dans la guerre et la mobilisation des enfants

L'action des associations féminines catholique s'inscrit dans un maternalisme qui met en avant une identité collective de mère et justifie l'action publique au nom de l'extension de prérogatives maternelles. A ce titre, les enfants font l'objet d'une attention spécifique. Ils sont pris en charge tant en France qu'en Italie du point de vue spirituel et du point de vue matériel. Dans la presse de la Ligue patriotique des Françaises, on les voit prendre part au conflit. Outre les épopées héroïques des enfants soldats qui rejoignent le front, fait exceptionnel mais avéré, les enfants participent à l'arrière à l'effort de guerre et à la mobilisation patriotique. L'exemple emblématique est ce petit *Adopté de la Ligue*, dont le bulletin – le *Petit écho* – relate les hauts faits en mars 1915. Il illustre la dimension de mobilisation totale des populations enfantines¹³.

« Un autre adopté de la Ligue bien intéressant est Petit Louis, le jeune artilleur de 13 ans. Sa franche physionomie n'est-elle pas sympathique ? Toutes peuvent en juger car il a envoyé sa photographie aux dames qui l'ont accueilli au Secrétariat lorsqu'il y est venu, accompagné d'un artilleur. Ce grand frère d'arme a raconté comment Petit-Louis, un orphelin, avait suivi la batterie, s'ingéniant à se rendre utile, servant si bien que sur sa demande, on l'avait gardé, et on lui avait donné un petit uniforme. Du linge, des chaussures, un manteau manquaient, la Ligue les lui fournit et en remerciement, Petit-Louis envoya son portrait, qui le montre entouré de ses braves artilleurs »¹⁴.

Petit Louis est orphelin, les Ligueuses, marraines et mères spirituelles le prennent sous leur aile, tandis que les soldats l'adoptent comme un frère. La figure du petit garçon rappelle aux mères comme à leur progéniture l'importance du sacrifice des garçons à la cause de la Patrie. Le cas des enfants soldats est toutefois peu cité dans les colonnes de la Ligue et seul le *Petit écho*, journal destiné aux adhérentes et non aux dirigeantes s'en fait l'écho. Il est probable que la figure du jeune garçon à la mine réjouie, entouré d'hommes vaillants était destinée à attendrir les mères, à rendre la guerre presque joviale – nous sommes en 1915 – et à susciter des vocations chez leurs fils. D'autres actes héroïques enfantins sont cités dans le *Petit écho*, comme ces deux garçons alsaciens qui vont voler un sapin aux Allemands – « aux Boches » – la veille de Noël 1917. Mais la mise en scène de l'anecdote est moins spectaculaire que pour le Petit Louis, il n'y a aucune photographie ni illustration. Les filles, quant à elles, sont invitées à imiter les activités traditionnellement féminines. Elles préparent la charpie avec des vieux tissus, fabriquent des langes et du linge pour les soldats. Le genre structure ainsi les représentations véhiculées autour de l'enfance en guerre. Filles et garçons ne sont pas appelés à seconder l'effort de guerre de la même manière, selon une division sexuelle des rôles sociaux confortée par la guerre¹⁵.

13 Audoin-Rouzeau, Stéphane, « L'enfant héroïque », in Stéphane Audoin-Rouzeau, *La guerre des enfants (1914-1918) Essai d'histoire culturelle*, Paris, Armand Colin, 1993, pp.107-156; voir également Manon Pignot, *Allons enfants de la patrie. Génération grande guerre*, Paris, Seuil, 2012.

14 *Petit Echo de la Ligue Patriotique des Françaises*, mars 1915, p.1.

La Croisade des enfants organisée par le P. Bessières à partir de 1915 témoigne de l'intégration dans la mobilisation de cette population supposée attirer la miséricorde divine par la prière des âmes innocentes. Elle est relayée par la Ligue des femmes françaises de Lyon et par la Ligue patriotique des Françaises. Cette mobilisation des enfants qui donne à cette guerre une dimension totale¹⁶. Dans cette croisade, filles et garçons sont à part égales pour attirer par leur prière et les privations du quotidien la miséricorde. Ainsi, en Charente, le comité de Barbezieux félicite les enfants du catéchisme qui ont fait don de leur cadeaux pour la première communion à la Ligue pour la Caisse de secours militaire. Ils ont ainsi donné 25 francs, soit l'équivalent d'une dizaine de jours de travail pour une munitionnette. En Italie, les enfants sont mobilisés dans le cadre de journées de prières et de dévotions spécifiques. La fête de la présentation de *Gesù bambino nel Tempio*, le 2 février, est l'occasion d'unir les enfants en « *une prière commune pour la paix* », et une journée de « *prière des cœurs innocents* »¹⁷. La prise en charge des enfants passe également par le développement de structures locales telles que les crèches, les garderies pour permettre aux mères de travailler et de nourrir leur famille. A Bourges, le comité met en place en 1915 trois crèches et deux garderies pour accueillir les enfants des soldats¹⁸. En Seine et Oise, la Ligue crée en 1915 deux garderies « *pour permettre aux mères de famille de s'employer aux travaux des champs, en l'absence de leurs maris mobilisés, les enfants sont gardés dans les locaux des deux écoles libres de sept heures du matin à six heures du soir* »¹⁹. En Italie, au comité de Teano, on accueille les enfants des appelés de 18 mois à 3 ans²⁰. Le comité de Pise offre des layettes et des objets pour les nourrissons des épouses d'appelés. À San Angelo Lodigiano, les enfants « *sont recueillis, surveillés et nourris dans des lieux adaptés dirigés par les soeurs et les dames du comité. Les épouses d'appelés peuvent ainsi participer aux travaux de la campagne et se substituer aux maris absents* »²¹. A Noël, des jouets sont distribués à plus de 700 enfants²². À Paris, le comité de Plaisance où avaient œuvré Marie Frossard, la Secrétaire générale de la LPDF, et la vicomtesse de Vélard, présidente, poursuit cette activité tout comme de nombreux comités locaux. Dans tous ces cas, les religieuses sécularisées sont très impliquées. À la faveur de la guerre s'opère ainsi le retour en France des congréganistes exilées qui trouvent dans la Ligue patriotique des Françaises un lieu où mener leur action. En Italie, les tertiaires et

15 Pignot, Manon, « Petites filles dans la Grande Guerre », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°89, 2006, p. 9-16.

16 Audoin-Rouzeau, Stéphane, *La guerre des enfants. op.cit.* p.186.

17 AGOP, XIV 950 GIB 40, Circolare n°4, 16 gennaio 1916.

18 « Chronique générale » *ELPDF*, n°146, mai 1915, p.7

19 « Chronique générale », *ELPDF*, n°150, septembre 1915. p.8

20 Archivium Generalis Ordine Praedicatorum, XIV 950 GIB 32 4, "Relazione dei comitati", comité de Teano.

21 *Bolletino dell'UDCI*, n°46, dicembre 1915.p.4.

22 « Dai nostri comitati » comité de Pisa, *Azione Cattolica Femminile*, II gennaio 1916, p.788.

les Filles du cœur de Marie donnent un nouveau souffle à des œuvres parfois abandonnées au début du siècle.

2. Faire face aux conséquences de la guerre, les associations féminines et les populations masculines

La prise en charge des enfants faisait appel à un savoir-faire ancien et déjà présent dans chez les religieuses sécularisés qui avaient pris part aux associations féminines catholiques. En revanche, la guerre nécessite rapidement de se tourner vers une population nouvelle: celle des soldats blessés et mutilés. Hommes mutilés dans leur chair, dont l'identité de genre change avec l'expérience du feu²³, sont eux aussi la cible des actions des associations féminines catholiques. L'aide à cette population s'accompagne d'une justification symbolique complexe, où les identités de genre sont remodelées. La hiérarchie habituelle du genre est renversée. Ce sont les femmes qui viennent en aide aux hommes.

La guerre de Libye fut pour les Italiennes la première occasion de manifester leur assistance morale aux soldats. En novembre 1911, l'UDCI publie « *Per l'aramata che parte* », pour préparer la guerre en Libye. Dans les villes portuaires de Toscane, comme Livourne, des messes et *Te deum* sont célébrés pour les soldats. La Grande guerre donne l'occasion aux adhérentes de l'UDCI de déployer à nouveau leur action spirituelle envers les troupes. En France, peu avant la déclaration de guerre, le soutien aux aumôneries militaires s'intensifie. *L'Echo* publie en janvier une annonce pour aider « *l'aumônerie militaire coloniale si intéressante et si capable de toucher le cœur des mères et des sœurs de soldats* »²⁴. La Grande guerre est l'occasion pour les associations féminines d'élargir les populations auprès desquelles leur apostolat s'exerce : les soldats au front, les soldats blessés. Le Comité catholique des militaires et des marins fait appel à la générosité financière des ligueuses, il fait valoir « *ses relations dans tous les diocèses de France et de colonies* »²⁵, et son activité « depuis près de trente ans » pour justifier que les ligueuses lui versent des fonds. C'est d'abord lors des guerres coloniales que les associations catholiques féminines ont soutenu les troupes et pénétré l'univers masculin de la « Grande muette », en envoyant des livres de prières, des médailles, des colis. La Grande guerre nécessite un investissement autrement plus massif.

23

Le mutilé de guerre par exemple apparaît les classifications du travail aux côtés des femmes, voir à ce sujet Laura L. Downs, *L'inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre (1914-1939)*, Paris, Albin Michel, 2002 (1^{ère} éd. 1995).

24 « Le Comité catholique des militaires et des marins », *Écho de la LPDF*, janvier 1914, n°134.p.5.

25 *Ibidem*.

En Italie, est fondé le Comité national pour l'assistance religieuse dans l'armée (*Comitato nazionale per l'assistenza religiosa nell'esercito*) en 1916. Le comité compte dans ses rangs la plupart des présidentes de comités régionaux de l'Union entre les femmes catholiques d'Italie, comme la comtesse S. Parravicino Thaon di Revel, ancienne présidente du comité de Milan. Giovanna Canuti, présidente de l'Union féminine dans l'entre-deux-guerre, en est la secrétaire. Manifestation patriotique, le comité est placé sous le patronage de la princesse Letizia di Savoie. Dans son adresse aux « dames » du comité, le cardinal Secrétaire d'État du Saint-Siège, le cardinal De Gasparri souligne l'importance de cette fonction religieuse féminine, remplie au nom de la maternité :

« Le champ qui s'ouvrait devant ces chères dames du comité, était vaste. Mais plus vaste encore était la charité qui alimentait leurs cœurs fervents, qui préparait au devoir divin réservé spécialement à la femme en ces moments de fléaux humains et qui a insufflé dans l'âme des pieuses dames la pensée de la maternité sacrée et les a guidée partout où il y avait des soldats à secourir, dans les casernes et dans les champs, à l'arrière et dans les tranchées, sur la terre et sur la mer, celles qui apportent les grandes forces de la religion et annonciatrices de la récompense céleste qui suit les souffrances du devoir accompli²⁶. »

Au nom de la maternité s'étend ainsi la protection de ces femmes aux hommes qui défendent la patrie. La sollicitude maternelle qui légitimait avant la guerre la revendication de mesure en faveur des mères et des enfants est étendue à ceux qui sont sous les drapeaux. Il s'agit en soutenant les aumôniers militaires, en finançant les chapelles portatives et en s'assurant de la présence de chapelains ou d'aumôniers dans les tranchées de donner « *des hommes forts moralement et physiquement* » car « *c'est la religion qui forme les hommes dont notre patrie a besoin* », et qu'il fait élever et purifier les âmes de ces héros pour les rendre dignes de la victoire sur les champs de bataille où est décidé le sort de notre Patrie²⁷ ». Le Comité, qui récolte plus de 70 000 liras dans les premiers mois de 1916, a le soutien du ministère des armées et de la hiérarchie catholique. Cela illustre la réconciliation par le bas entre l'État et l'Église à l'œuvre à travers l'« union sacrée » qui se réalise dans les pratiques quotidiennes²⁸. Parallèlement, le rapport souligne la présence de nombreux prêtres soldats à partir de 1916 avec l'élargissement de l'appel des hommes au front. Ceux-ci par disposition législative, peuvent servir dans l'assistance sanitaire aux blessés. C'est dans les villes industrielles, comme Turin, que l'assistance religieuse est la plus importante, de même qu'à Bologne et Vérone. À Turin, le comité a récolté 1/5 des recettes totales du comité national pour l'assistance religieuse. À cette œuvre nationale ont contribué des prêtres et notables italiens mais aussi des émigrés italiens aux États Unis²⁹.

26 Sn, *Comitato nazionale per l'assistenza religiosa nell'esercito*, sl, 1917, lettre du card. Gasparri à la Princesse Letizia di Savoia, p.2.

27 Comitato nazionale per l'assistenza religiosa nell'esercito, *Resoconto morale e finanziario del Comitato nazionale per l'assistenza religiosa nell'esercito*, Roma, 1917.p.11.

28 «La relazione del comitato nazionale per l'assistenza religiosa nell'esercito», *Bolletino dell'UDCI*, mai-juin 1916, n°49-50. p.4

En France, comme en Italie, les ligues féminines catholiques organisent des marrainages de soldats³⁰. Le marrainage peut être vu comme l'extension des prérogatives maternelles à la société dans son ensemble. Qui dans cette perspective, mieux que les femmes catholiques pourrait offrir aux soldats le visage de la mère accueillante, compatissante et aimant son enfant ? La mort de masse et les mutilations qui touchent principalement les hommes modifient les rapports de genre : la virilité n'est plus assimilée à la force, plaçant l'homme en situation de dépendance et de faiblesse par rapport à sa marraine. L'initiative est fondée en Italie en 1915, dès l'entrée en guerre. Chaque soldat a une « *mamma di guerra* », qui prend soin de son soldat jusqu'à la fin du conflit, lui écrit et « *l'encourageant à faire son devoir envers la Patrie, veillant sur lui comme une mère affectueuse* »³¹. Isnenghi et Rochat ont souligné la multiplicité de la figure de la marraine, mère, sœur, amie et amoureuse, tout à la fois³². Mais dans les associations catholiques, ce dernier aspect n'est jamais évoqué. Nous ne savons rien des noces de ces mairaines et de leur filleul si elles ont eu lieu. Il est plus vraisemblable que les mairaines soient souvent des femmes consacrées, veuves ou vierges, et que les cas d'épousailles soient tus par les rédactions. Au printemps 1916, l'œuvre italienne a trouvé 600 soldats et 45 sont en attente d'une « maman de guerre ».

À la LPDF, le Comité central relaie aussi les demandes de marrainage. Ainsi, à Marseille, en 1915 « *la semaine dernière, de Paris, on nous demandais si nous ne pouvions pas faire adopter quelques soldats des régions envahies. L'Ouvroir, consulté, a désiré se charger de l'un d'eux et a trouvé des mairaines pour quatre autres* »³³. En septembre 1915, le Petit écho publie deux listes de soldats qui demandent par l'intermédiaire du prêtre à être adoptés par des ligueuses : la plupart sont brancardiers ou zouaves, deux sont caporaux. La marraine peut aussi s'occuper de jeunes adultes, se substituant pour le coup à l'autorité maternelle dès la caserne et avant l'envoi au front.

« Une idée venue de Libourne mérite l'attention des ligueuses : pour les dernières classes de tout jeunes soldats à la caserne, ne pourrait-il y avoir des mairaines dans les villes où ces jeunes gens sont envoyés ? Les Ligueuses indiqueraient au secrétariat central les villes où leurs enfants sont en garnison et les Ligueuses de ces villes pourraient prendre comme filleul chacune l'un de ces petits nouvellement entrés à la caserne. Le jeune soldat trouverait ainsi une maison hospitalière, un réconfort moral, et il serait visité à l'hôpital s'il était malade.³⁴ »

L'entreprise de marrainage peut même être collective. L'« *Appel du grand Quartier général aux ligueuses* », en 1917, fait naître l'idée d'une adoption collective de soldats.

29 Comitato nazionale per l'assistenza religiosa. *op.cit.* pp.33-37.

30 Molinari, Augusta *La Buona signora e i poveri soldati. Lettere a una madrina di guerra*, Torino, Scriptorum, 1998.

31 « Madre di guerre », *Bolletino dell'UDCI*, maggio-giugno 1916, n°49-50. p.6.

32 Isnenghi, Mario, Rochat, Giorgio, *La Grande guerra*, *op.cit.* pp.334-335.

33 « Rapport de l'ouvroir des jeunes de Marseille », *Écho de la LPDF*, septembre 1915, n°150. p.6.

34 « Les ligueuses et la guerre », *Petit écho de la LPDF*, mars 1917. p.2.

« Le grand quartier général lui demandait de bien vouloir entrer dans la nouvelle organisation instituée par lui, pour que tous les soldats sans exception puissent bénéficier des intentions généreuses de ceux qui pensent à eux. [...] Que diriez-vous chères ligueuses, si, en votre nom à toutes, nous adoptions une division ? La division de la Ligue ! N'est-ce pas tentant ! Beaucoup de ligueuses qui ont perdu leur filleul pourront ainsi les remplacer en envoyant leurs dons au comité, après entente avec lui, ou au secrétariat central, si le comité départemental le préfère.³⁵ »

L'idée ne semble pas avoir été suivie et nous n'avons pas trouvé de trace de ces « divisions de la Ligue ». A Rome, une initiative locale propose non pas une marraine mais une mère de substitution. « *On institue la "Famille de guerre", œuvre qui a pour but de trouver une mère de guerre aux soldats sans parents et qui compte plusieurs centaines de fils de guerre.*³⁶ »

Les filleuls, d'après les quelques informations disponibles sur le grade des soldats, sont issus de milieux populaires. Les plus aisés reçoivent sans doute les colis de leur famille tandis que pour les brancardiers, les zouaves, les soldats de l'infanterie, le colis de la marraine est le seul qui lui permet d'être vêtu et nourri convenablement. Les rapports de classe caractéristiques de la charité privée se reproduisent ainsi dans le marrainage par des dirigeantes des associations, d'extraction sociale aisée ou aristocratique, la dame prenant soin du pauvre soldat de condition modeste. De cette pratique, dont on sait qu'elle fut répandue de manière plus générale chez les Françaises et les Italiennes, nous n'avons pas trouvé de trace chez les femmes de milieu plus modeste membre des associations. Cet engouement pour le marrainage n'est pas sans rappeler le phénomène des brancardières de Lourdes, qui correspondait à la fin du XIX^e siècle à une pratique diffuse dans certains milieux sociaux. Cette œuvre de réconfort spirituel et affectif ne suffit cependant pas à satisfaire les besoins pressants des soldats. Le grand Quartier général publie un nouvel appel en octobre 1917, qui demande des colis « *non pas des marraines, hélas, (et cependant, combien il serait souhaitable que de nouveaux dévouements surgissent) mais un colis !*³⁷ ».

Outre l'accompagnement spirituel et moral des soldats, qui est une spécificité des associations féminines catholiques, les associations assument une partie du soutien matériel des troupes et des prisonniers de guerre. Des milliers de chaussettes, linge de corps, lainages sont ainsi envoyés par les associations féminines catholiques. Une grande partie est produite dans les ouvriers. En France, tous les comités - ou presque - rédigent des rapports mentionnant le nombre de vêtements envoyés. À la différence de ce qui se passe en Italie, le ministère des Armées n'utilise pas l'association comme unité de transformation des matières premières. C'est sur la générosité des ligueuses qu'il faut compter. Elle ne semble plus suffisante en 1917 devant la pénurie qui touche les troupes. Les réponses sont plutôt modestes : 75 colis envoyés en novembre alors que « *des milliers de fiches attendent d'être réparties*³⁸ ».

35 *Petit écho de la LPDF*, juin 1917, n°207, p.2.

36 AGOP, XIV 950 GIB 32 3, *Questionari*, notes manuscrites, sn, sd, probablement 1918.

37 « Appel du grand quartier général », *Petit écho de la LPDF*, octobre 1917, n°210, p.2.

38 « Les ligueuses et la guerre », *Petit écho de la LPDF*, décembre 1917, n°215, p.2.

En Italie, les commissions de vêtements pour les soldats confient aux comités locaux la confection de vêtements, de lainage, de paquets alimentaires pour les soldats. À partir de 1916, les comités locaux se voient même attribuer la confection de sachets antiparasitaires ne sachant pas toujours comment s'y prendre³⁹. La confection même de lainages et vêtements peut être problématique en raison du manque de ressource des comités locaux qui fonctionnent avec peu d'adhérentes et ne reçoivent pas de matière première à transformer de la part de la commune par exemple⁴⁰. Les comités locaux italiens se plaignent à partir de 1916 de ne recevoir ni laine, ni patrons pour pouvoir confectionner les habits. La question de la distribution est aussi problématique. En 1916, tout est envoyé au comité de Venise près des zones de combat – sauf pour les comités comme Naples qui travaillent directement avec les autorités militaires.

Ces activités occasionnent des conflits liés à la redéfinition du rôle de chaque comité dans l'organisation. Ainsi, l'une des dirigeantes du comité de Gênes et responsable de bureau de renseignement, transmet à la secrétaire à Rome, le désir de voir les vêtements pour les soldats transmis non à Venise mais chez l'épouse d'un général : « celle-la, étant sur le terrain, s'occuperait de la distribution selon les demandes⁴¹. » Pour les petits comités, il est souvent difficile de faire face,

« celle qui habite dans les grandes villes où abondent les personnes aisée ne peut se faire une idée de la petite ville de province où la majorité des gens vit de son propre travail. Depuis le début de la guerre de nombreuses institutions caritatives et patriotiques ont surgi parmi nous. Elles finissent par absorber toujours les mêmes personnes, en plus de devoir penser aux réfugiés et aux famille pauvres des appelés, nous avons chez nous trois hôpitaux militaires, qui sont financés par des souscriptions quasi-continues »⁴²,

Dans les comités provinciaux, les membres de l'association sont modestes et qu'elles ne peuvent ajouter une œuvre de plus à leurs occupations⁴³. Face à cela, l'office de présidence de Rome demande aux comités de faire un effort, car les soldats ont besoin de vêtements chauds avec la neige qui tombe, et « il est donc nécessaire que les comités de bienfaisance intègrent l'Oeuvre gouvernementale avec leurs dons »⁴⁴. Quand ceux-ci répondent à l'appel – comme le comité de Florence ou celui de Padoue, qui compte alors 500 membres, les adhérentes ne

39 AGOP XIV 950 GIB 32 1, lettre du comité de Venise à la duchesse d'Airola, Venise le 25 juillet 1916.

40 AGOP XIV 950 GIB 32 1, Attività di guerra

41 AGOP XIV 950 GIB 32 1, lettre de Ifigenia Dulac à Signa Airola, le 7 octobre 1916.

42 AGOP, XIV 950 GIB 32 1, lettre de Margherita Calleri, secrétaire du comité de Mondovi à Gentilissima signora, le 3 décembre 1916.

43 AGOP, XIV 950 GIB 32 1, lettre de sn à C.Giustiniani Bandini, Palmi, le 8 novembre 1916.

44 AGOP, XIV 950 GIB 32 1, lettre de Maria Gentile Gortani à Marchese gentilissima, le 23 septembre 1916.

savent pas précisément ce qu'attendent d'elles les pouvoirs publics et quel type de vêtement il faut préparer. Il en va de même pour les sachets antiparasitaires⁴⁵.

Cette action auprès des pouvoirs publics permet aux mouvements catholiques féminins de se positionner par rapport aux autres organisations féminines ou féministes. Leurs bulletins doivent mentionner que le comité qui centralise les dons « sera celui de l'UDCI, pour montrer que nous aussi nous sommes patriotes et que nous sommes capables de faire autre chose que des œuvres religieuses »⁴⁶.

Dans son numéro de *l'Echo* d'octobre 1915, la LPDF commence à évoquer le sort des mutilés de guerre. La couverture montre une photo du « Christ de Carency mutilé par les Allemands », avec « à ses pieds, un autre mutilé de la guerre » qui est prosterné, aux côtés de l'abbé Coqueret, missionnaire diocésain et aumônier militaire. Les soldats blessés reviennent du front, et c'est aussi les femmes qu'il faut familiariser avec le corps meurtri de leur compagnon, mari, frère, enfant. Un premier article décrit « une visite aux ateliers de rééducation des mutilés de guerre ». Dans l'atelier des Épinettes, quartier parisien où la Ligue est particulièrement bien implantée, 36 mutilés de guerre apprennent à « exercer un métier ». Il s'agit de promouvoir le travail des hommes, qui font défaut dans les entreprises, et l'atelier est dirigé par Charles Kula, secrétaire général de la Société pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment.

« Combien est précieux déjà ce résultat moral qui leur donne cette assurance ! Aussi, on ne peut que féliciter les collaborateurs d'une telle initiative, si opportune à l'heure actuelle, et l'œuvre des invalides de la guerre, fondée par Maurice Barrès, qui en fournit les moyens. Cette œuvre verse 3frs par jour par mutilé admis à la rééducation, et le Secours national 1 frs., ce qui, avec l'allocation de 1frs.70 par jour que l'État leur accorde permet au mutilé de se loger, de se nourrir et de se vêtir.⁴⁷ »

Il s'agit principalement de suppléer au manque de main d'œuvre masculine sans recourir aux femmes : « ce contingent d'ouvriers ne viendra pas en trop grand nombre s'ajouter à la main d'œuvre nationale destinée à remplacer la pléiade d'ouvriers dont la France était tributaire ». Et dans ces ateliers, les hommes mutilés apprennent les métiers traditionnellement réservés aux femmes dans l'industrie.

« Il est touchant de voir avec quelle patiente bonne volonté chaque mutilé s'applique à la besogne qui lui est confiée. Un mutilé, privé d'une jambe, et qui était maçon avant la guerre, admis depuis le matin aux Épinettes, suait, peinait à tirer l'aiguille dans un vieux morceau de drap, et tout fier, montrait aux visiteuses qu'il arrivait à faire le point déjà très convenablement.⁴⁸ »

45 AGOP, XIV 950 GIB 32 1, lettre de Pasquina Pastorello à gentillissima signora, Padoue ; le 2 juillet 1916.

46 AGOP, XIV 950 GIB 32 1, lettre de Bianca Lucca Cavalli, à Cristina Giustiniani Bandini, Piacenza, le 3 juillet probablement 1916.

47 « Une visite aux ateliers de rééducation des mutilés de la guerre », *ELPDF*, octobre 1915, n°151. p.2.

48 *Idem*.p.3.

Les ligueuses sont invitées à soutenir l'œuvre en envoyant de l'ouvrage, comme leurs chaussures à ressemeler ou leurs patrons pour la taille et la coupe. Le processus d'entrée des femmes dans des univers industriels masculins est ici renversé. Les ligueuses contribuent à la redéfinition des caractéristiques du travail masculin en montrant aux hommes les savoir-faire spécifiques aux activités économiques jusqu'alors dévolues aux femmes. L'acceptation de la mutilation passe aussi par la promotion d'associations spécialisées, comme l'Union catholique de malades. La LPDF fait la promotion de cette œuvre dont l'origine n'est pas catholique mais protestante. Cependant, « *dans l'acceptation de la maladie, dans l'adaptation à l'infirmité, l'idée religieuse est nécessairement et effectivement la force prépondérante. D'où le besoin pour les catholiques de former une nouvelle union et de lui donner un caractère intimement catholique*⁴⁹ ».

La « *mort de masse* », qui caractérise « l'expérience fondamentale » de la Grande guerre pour G. Mosse, a « *obligé les individus à affronter une mort massive et organisée* » dont les effets ont « *pénétré et déterminé de nombreux aspects de la vie publique et marqué une nouvelle étape dans l'histoire des nationalisme*⁵⁰ ». Cette confrontation avec la mort à grande échelle, les membres de l'UDCI ou de la LPDF la vivent pour celles qui se sont enrôlées comme infirmières au front. Pour les autres, les fils, maris, frères, prêtres qui ne reviendront pas les confrontent également à cette tuerie de masse. De l'annonce aux familles, qui les place en situation d'intermédiaires entre les pouvoirs publics – mairie ou État major – et les familles, à l'entretien des tombes, en passant par l'organisation des funérailles, elles assument collectivement et concrètement la mort des hommes au front. Elles jouent un rôle dans ce que Mosse analyse comme la création du mythe de la guerre par l'entretien de la mémoire des morts au champ d'honneur⁵¹. Elles participent ainsi à l'assise de cette religion civile tout en insistant sur la nécessité de donner à ces morts une sépulture catholique et en veillant au salut de leur âme⁵².

« La Ligue a fait un appel en faveur des funérailles de nos soldats dont les cortèges étaient trop peu suivis en ville. Immédiatement 83 noms se sont enregistrés et Mgr l'Archevêque a bien voulu organiser l'œuvre en en confiant le soin à M. Le Vicaire général Boucher. Puis la Ligue a songé aux tombes. Une initiative privée que nous ne saurions trop louer a invité les Bisontins à fleurir les tombes de nos chers soldats morts.⁵³ »

Les Ligueuses fleurissent les tombes, entretiennent la mémoire des soldats au sens spirituel et matériel. La ligue honore la mémoire des « *maris, fils, frères des Ligueuses (qui) sont des*

49 Peyrot, L., « L'union catholique de malades. Un essai d'assistance morale aux invalides », *Echo de la LPDF*, octobre 1915, n°151. p.4.

50 Mosse, George L. *De la Grande guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 1999 (1^{ère} éd.1990). p.7.

51 *Ibidem*.p.41.

52 « La voix du bourdon de la victoire », *Courrier des dizainières de la Nièvre*, n°4 décembre 1927, p.1.

53 « Chroniques générales », *PELPDF*, janvier 1915, n°179. p.6.

braves » en publiant la liste des morts au champ d'honneur ou de ceux qui ont été cités (42 en mai 1917)⁵⁴. Ses membres accompagnent les cercueils des proches de ligueuses tombés au front. Ce fut le cas par exemple à Paris en 1915 :

« Une cérémonie émouvante dans sa simplicité réunissait récemment dans la chapelle de l'école polytechnique, à Paris, vingt ligueuses pour l'enterrement d'un petit soldat, fils d'une ligieuse du Jura. Jusqu'au cimetière, la glorieuse dépouille fut pieusement accompagnée ; la mère sait où repose son enfant. Une palme, traversée avec un ruban tricolore avec inscription "A notre petit soldat L.P.D.F." a été déposée sur le cercueil.⁵⁵ »

En tant que catholiques et face à ces morts si nombreuses, les membres de la ligue posent la question de l'assistance aux funérailles civiles de leurs proches. La présidente de la Ligue devant les cas de consciences qui se posent aux adhérents, rappelle l'interdit qui porte sur l'assistance aux cérémonies des funérailles civiles⁵⁶. En Italie, les messes aux soldats sont nombreuses. Certains comités, comme celui de Novarra préparent des linceuls pour les soldats morts au combat⁵⁷. A Turin, c'est le comité de l'UDCI qui pose la première pierre du monument aux morts, lors d'une cérémonie le 24 mai 1918 sur les tombes des soldats tombés au champ d'honneur⁵⁸.

3. Une ressource spécifique aux catholiques : le service de renseignement

Enfin, les associations jouent le rôle d'intermédiaires entre les armées et les familles. Les familles de soldats qui ne peuvent envoyer des colis au front peuvent s'adresser aux associations de femmes catholiques afin qu'elles envoient pour elles un colis de vêtement ou des vivres à leur proche au front. L'épouse et la fille d'un appelé de Bologne, soldat dans l'infanterie en zone de guerre, s'adressent à la présidente du comité local pour qu'elles transmettent un colis⁵⁹. Ce rôle d'intermédiaire est attesté en France à la LPDF. Par son implantation nationale, la Ligue patriotique des Françaises devient un trait d'union possible entre les familles de l'arrière et le front. Elle demeure aussi un lieu d'assistance dans les régions occupées du Nord. En 1917, les statuts de l'association sont modifiés pour répondre au besoin de renseignement des familles et à la création d'un service spécialisé :

« L'association de la Ligue patriotique des Françaises (dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de police en 1902) a dû, pour répondre aux demandes nombreuses de ses adhérentes, organiser un service de recherches pour les militaires disparus et les familles dispersées.

54 *Petit écho de la LPDF*, mai 1917, n°206. p.3.

55 « Les ligieuses et la guerre », *Petit écho de la LPDF*, mai 1915, n°183, p.2.

56 Krafft, Louise, « Lettre aux adhérentes », *Petit Echo de la LPDF*, juillet 1915, n°185, p.1.

57 AGOP, XIV 950 GIB 32 3, Questionari, notes manuscrites, sn, sd , vers 1918.

58 AGOP, XIV 950 GIB 32 3 ,Questionari, notes manuscrites, vers 1918.

59 AGOP XIV 950 GIB 32 1, lettre d'Alda Degli Esposti, sd, à Illma Signora Presidentessa.

Ce service de recherches transmet aux sociétés spéciales les demandes qui lui sont adressées, fait des enquêtes dans les camps allemands, auprès des rapatriés et communique les résultats obtenus aux intéressés. Ce service est absolument gratuit il se développe de jour en jour. C'est pourquoi nous croyons utile de faire une déclaration régulière pour cette nouvelle branche de notre Association qui a nom : Ligue patriotique des Françaises service des Recherches. »⁶⁰

Un exemplaire de la *Tortue déchaînée*, bulletin du service de recherches de la Ligue patriotique des Françaises témoigne de l'exercice délicat consistant à informer en échappant à la censure. Le bulletin, contrairement aux *Écho* et *Petit Écho*, est écrit à la main et ronéotypé. Sa parution est irrégulière. Les nouvelles du front sont noyées dans des fables animalières. Elles concernent quelques régiments. Parallèlement à la publication de ce bulletin, les comités des régions occupées maintiennent un lien entre les populations civiles des régions envahies et l'arrière. Ainsi, Germaine Feron-Vrau, l'épouse du directeur de la Croix, Paul Feron-Vrau, demeure t-elle à Lille durant tout le conflit. Elle garde en vie le comité et met sa fortune à sa disposition pour pouvoir venir en aide aux civils⁶¹.

Parmi les actions menées par la Ligue patriotique des Françaises d'un point de vue diplomatique, le rapatriement de prisonniers de guerre fait partie des plus méconnues. Dans les archives de l'association, il n'a pas été possible de retrouver la correspondance relative à cette activité. En revanche, aux Archives secrètes du Vatican, on trouve dans le fond de la Secrétairerie d'État le dossier relatif au Dr Luc Arbel, prisonnier de guerre qui est transmis par la LPDF⁶². On voit se déployer les différents niveaux de l'action diplomatique du Saint-Siège durant le conflit, sur lequel le service de renseignement de la LPDF s'appuie⁶³. Ce médecin de la Croix rouge avait transformé son château de Vadencourt – près de Saint Quentin - en ambulance. Après l'invasion, celui-ci s'est trouvé prisonnier. Son épouse, séparée de lui, prend contact avec le Comité central de l'association qui mène une enquête. Une réponse de la Commission des otages à Bâle établit que le médecin, dont la famille a perdu la trace, se trouve à Etreux⁶⁴. La direction de la LPDF envoie un mémoire à la Secrétairerie d'État demandant l'application de la convention de Genève et le retour du médecin en France non-envahie⁶⁵. Le Secrétaire d'État transmet cette demande au Ministère de Prusse près le Saint-Siège courant février 1916⁶⁶. La réponse du Ministère prussien est négative et le prisonnier ne sera pas rendu à sa famille.

60 Action catholique des femmes (ACF), H568, Lettre de la LPDF à la préfecture de Paris le 31 janvier 1916, (modification de statuts liés à l'aide aux familles).

61 Masquelier, Henri M^{gr}, *Une apôtre de la Ligue patriotique des Françaises. Madame Paul Feron-Vrau née Germaine Bernard (1869-1927)*, Paris, La Bonne Presse/Lille, La Croix du Nord, 1932

62 ASV, anno 1916, Rubr.244 fasc.307/15 2, n°14 351 et 17 380, Arbel Luc, dottore della croce Rossa francese.

63 Ticchi, Jean-Marc, *Aux frontières de la paix. Bons offices, médiations, arbitrages du Saint-Siège (1878-1922)*, Rome, École française de Rome, 2002.

64 ASV, Segr. di Stato, anno 1916, rubr.244 fasc.307/15 2, n° 14 351 Commission des otages à Bâle (suisse) le 22 novembre 1915.

Conclusion : Vers une redéfinition des normes de genre ?

Les travaux de Françoise Thébaud avaient bien souligné la dimension paradoxale de la guerre dans la stabilisation de la hiérarchie du genre⁶⁷. D'un côté, les besoins de l'industrie de guerre avaient amené les femmes à entrer dans le monde de l'usine, à supplanter les hommes dans des activités économiques où elles étaient peu présentes. De l'autre, l'après-guerre est marquée par le besoin de rétablir l'ordre des sexes et l'on voit se développer de manière massive la propagande en faveur de la femme au foyer, contre la régulation des naissances. Ce que l'exemple de ces associations féminines catholiques donne à voir, c'est la manière dont finalement ces associations conservatrices sont amenées à collaborer avec les autorités publiques. L'Union sacrée a des effets au-delà de la guerre, quand par exemple, l'association italienne se voit reconnaître la personnalité juridique ou que l'association française va inciter ses membres à intégrer les commissions départementales du Conseil supérieur de la natalité. La capacité à agir des associations féminines catholiques dans l'espace semble donc accrue au terme du conflit. Au sortir de la guerre, elles apparaissent donc comme des interlocutrices légitimes des pouvoirs publics. Du point de vue de leur place dans l'Église, ces mouvements de laïques ont fait la preuve de la force de leur nombre, et leur réorganisation ouvre la voie à la naissance de la seconde Action catholique, c'est-à-dire à l'organisation des laïques en branches spécialisées par sexe, par âge, avant que ne se pose la question du milieu.

65 ASV, Segr. di Stato, anno 1916, rubr.244 fasc.307/15 2, n°14 351 Ligue patriotique des Françaises, sec.central. le 22 décembre 1915.

66 ASV, Segr. di Stato, anno 1916, n°14 351 de Segr. di Stato à Son Excellence, Mr le Dr de Mühlberg, Ministre de Prusse près le Saint Siège, le 27 février 1916 .

67 Thébaud, Françoise, *La femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Stock, 1986.